



PRIÈRE

DIX HEURES

Après la prière, la présidente rend la décision suivante :

Avant de passer au prochain point à l'ordre du jour, je dois informer l'Assemblée qu'il y a une ressemblance entre le projet de loi 214, soit la *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail*, présenté par le député d'Assiniboia et le projet de loi 219, soit la *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail (chaussures inappropriées ou non sécuritaires)*, présenté par la députée de St. Johns. Le projet de loi 219 a franchi l'étape de la deuxième lecture le 5 avril 2018.

L'article 42 du document intitulé *Règlement, ordres et formalités de procédure de l'Assemblée législative du Manitoba* prévoit ce qui suit : « Il est interdit aux députés de susciter le débat sur une affaire qui a été réglée au cours de la session ou d'anticiper sur une affaire inscrite au *Feuilleton* et dont il a été donné avis. »

Il est indiqué à la page 1129 de la troisième édition de l'ouvrage intitulé *La procédure et les usages de la Chambre des communes* que « rien n'empêche que des affaires semblables soient inscrites au *Feuilleton* en même temps. Toutefois, comme [l'Assemblée] ne peut rendre plus d'une décision sur une affaire donnée durant une session, la prise d'une décision sur l'un de ces projets de loi empêchera de débattre de tout autre projet de loi semblable. »

Les deux projets de loi proposent de modifier la *Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail*. J'ai consulté le bureau de la greffière et celui de la conseillère législative et je confirme la ressemblance apparente de ces deux projets de loi. Je conclus que, sur le plan de la législation et de la procédure, ces projets de loi ont le même objectif, soit d'interdire l'imposition d'exigences ayant trait aux chaussures dans le but de veiller à la santé et à la sécurité dans le lieu de travail.

Puisque l'Assemblée a déjà permis, pendant la session en cours, au projet de loi 219 de franchir l'étape de la deuxième lecture et puisque les deux projets de loi comportent des dispositions essentiellement semblables, je conclus que le projet de loi 214 ne peut passer à l'étape suivante pendant cette même session.

Le député d'Assiniboia se trouve devant l'alternative suivante : soit le projet de loi 214 demeure inscrit à l'ordre du jour sans que l'Assemblée en soit saisie, soit le député demande à l'Assemblée de consentir à l'unanimité au retrait du projet de loi.

L'Assemblée permet à M. LAGASSÉ de proposer la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 221 — *Loi sur la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire/The Rail Safety Awareness Week Act*.

Il s'élève un débat.

M. LAGASSÉ intervient.

MM. LINDSEY, YAKIMOSKI, FLETCHER, GERRARD et SWAN posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. LINDSEY, YAKIMOSKI, SWAN, GERRARD et FLETCHER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. EWASKO présente la proposition suivante :

Proposition n^o 8 : Semaine manitobaine du curling

Attendu :

que le curling, sport olympique officiel, a été introduit au Canada par des immigrants écossais au début des années 1800, qu'il a une longue histoire au Canada et que le pays compte aujourd'hui plus de 1 000 clubs;

que le curling a des effets bénéfiques sur la santé physique, notamment parce qu'il encourage l'activité cardiovasculaire et qu'il améliore l'équilibre et la coordination oculo-manuelle;

que le curling est un sport inclusif, ouvert aux personnes de tous âges et de toutes capacités, et qu'il peut facilement être adapté aux personnes ayant des déficiences physiques, grâce notamment aux tiges de lancement et aux fauteuils roulants;

que le curling est aussi un sport à caractère social et qu'il est conçu pour permettre aux familles de se livrer à des activités physiques et sociales à l'extérieur de la maison pendant la saison froide;

que les clubs de curling situés dans toutes les régions du Manitoba encouragent l'engagement et la participation communautaire;

que le Manitoba est le leader mondial du curling étant donné que la province compte environ 100 clubs et qu'il a remporté plus de titres nationaux que toute autre province,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à désigner la troisième semaine de janvier de chaque année à titre de « Semaine manitobaine du curling » et qu'elle encourage tous les députés à visiter et à promouvoir leurs clubs de curling locaux.

Il s'élève un débat.

M. EWASKO intervient.

MM. SWAN, MICHALESKI, FLETCHER, LINDSEY et MICKLEFIELD posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. SWAN, MICHALESKI, FLETCHER et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

TREIZE HEURES TRENTE

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. SMITH (Southdale), M^{me} FONTAINE, M. NESBITT, M^{me} KLASSEN et M. YAKIMOSKI font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. KINEW — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à appuyer une augmentation du financement visant la sécurité et la sûreté des étudiants et des membres du corps professoral de l'Université de Winnipeg, des membres de la collectivité et des particuliers qui entretiennent des liens étroits avec l'université et à reconnaître que celle-ci est une institution située au centre-ville qui a besoin de soutien supplémentaire pour veiller à ce que ses portes demeurent ouvertes à l'ensemble de la collectivité.

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba et la ministre de la Justice à ordonner immédiatement la tenue d'une enquête publique sur les systèmes qui ont joué un rôle dans la vie et le décès de Tina Fontaine ainsi que sur le fonctionnement de l'administration de la justice après son décès et faire en sorte que le mandat de l'enquête publique soit défini conjointement avec les gardiens de Tina Fontaine ou avec l'agent nommé par ces derniers. (M. Castillo, M. Payne, T. Wiebe et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à demander à Dynacare de rouvrir les laboratoires qu'elle a fermés ou à permettre à Services de diagnostic du Manitoba d'en ouvrir librement dans les cliniques où ils se trouvaient, à veiller à ce que des services de laboratoire de haute qualité soient offerts aux patients et à ce que les règles de concurrence quant à la fourniture de tels services aux cabinets médicaux soient équitables et à se pencher sur cette question immédiatement dans le but d'offrir de meilleurs soins axés sur le patient et d'améliorer le soutien accordé aux professionnels de la santé. (L. Stuart, T. Mandel, C. Smit et autres)

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à appuyer une augmentation du financement visant la sécurité et la sûreté des étudiants et des membres du corps professoral de l'Université de Winnipeg, des membres de la collectivité et des particuliers qui entretiennent des liens étroits avec l'université et à reconnaître que celle-ci est une institution située au centre-ville qui a besoin de soutien supplémentaire pour veiller à ce que ses portes demeurent ouvertes à l'ensemble de la collectivité. (J. Cook, E. Diplock, E. Sinclair et autres)

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à appuyer une augmentation du financement visant la sécurité et la sûreté des étudiants et des membres du corps professoral de l'Université de Winnipeg, des membres de la collectivité et des particuliers qui entretiennent des liens étroits avec l'université et à reconnaître que celle-ci est une institution située au centre-ville qui a besoin de soutien supplémentaire pour veiller à ce que ses portes demeurent ouvertes à l'ensemble de la collectivité.

M^{me} FONTAINE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba et la ministre de la Justice à ordonner immédiatement la tenue d'une enquête publique sur les systèmes qui ont joué un rôle dans la vie et le décès de Tina Fontaine ainsi que sur le fonctionnement de l'administration de la justice après son décès et faire en sorte que le mandat de l'enquête publique soit défini conjointement avec les gardiens de Tina Fontaine ou avec l'agent nommé par ces derniers.

Conformément au paragraphe 33(7) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur l'ouverture d'une nouvelle école à Brandon sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M. le *ministre* FIELDING propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 18 — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (soins conformes aux traditions)/The Child and Family Services Amendment Act (Taking Care of Our Children)*.

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FIELDING intervient.

M^{mes} SMITH (Point Douglas) et KLASSEN ainsi que MM. FLETCHER et GERRARD posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M^{mes} SMITH (Point Douglas) et KLASSEN ainsi que M. FLETCHER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* FIELDING dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 18.

(Document parlementaire n° 41)

M. le *ministre* FIELDING propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 9 — *Loi modifiant la Loi sur la garde d'enfants (pouvoirs accrus en matière de gestion et d'obligation redditionnelle)/The Community Child Care Standards Amendment Act (Enhanced Powers Respecting Governance and Accountability)*.

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FIELDING intervient.

M^{mes} SMITH (Point Douglas) et KLASSEN ainsi que M. FLETCHER posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M^{mes} SMITH (Point Douglas) et KLASSEN interviennent. M. FLETCHER exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. le *ministre* FIELDING dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 9.

(Document parlementaire n° 42)

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger